



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE L'ESSONNE DE SIMPLE

Date de dernière mise à jour : 17/03/2017

Par rapport à version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition.....	2
Réclamation.....	2
Licence.....	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE.....	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
Article 1 Organisation.....	3
Article 2 Tenue.....	3
Article 3 Arbitrage.....	3
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Déroulement des rencontres.....	3
Article 5 Composition des tableaux.....	3
Article 6 Composition des poules.....	3
Article 7 Remplaçant.....	3
Article 8 Absentéisme.....	3
INSCRIPTIONS.....	4
Article 9.....	4

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature. Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

La présentation au JA, par le joueur, de sa licence est obligatoire. En son absence, le joueur devra apporter la preuve de sa licenciation (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif).

PRÉAMBULE

Le championnat de l'Essonne est une compétition individuelle non qualificative pour l'échelon régional. Elle est ouverte aux joueurs de nationalité française répondant aux conditions suivantes :

- Avoir participé au Critérium Fédéral.
Les joueurs sont qualifiables en fonction de leurs points obtenus dans toutes les catégories à l'issue de cette compétition et des quotas définis ci-dessous.
- Dans la catégorie 18 ans et plus (tableaux DE et ME), des places sont réservées aux meilleurs joueurs et joueuses de l'Essonne n'ayant pas participé au Critérium Fédéral.
6 places sont réservées en dames et 8 en messieurs. Ces places sont attribuées par ordre décroissant de points de classement dont le minimum requis figure dans le tableau ci-dessous.

QUOTAS		TOTAL QUOTAS		Répartition des quotas			Nombre de sélectionnables		
		Sélectionnés	Remplaçants	Par le C.F	Non-participation au C.F.		Par le C.F	N'ayant pas participé au C.F	
Total	Pts Clt mini								
Tableaux	D11	Benjamines - Poussines	8	2	8	0	-	24	-
	D13	Minimes Filles	8	2	8	0	-	24	-
	D15	Cadettes	8	2	8	0	-	24	-
	D18	Juniors Filles	8	2	8	0	-	24	-
	DE	Seniors Dames	16	4	10 *	6	1000	32	8
	M11	Benjamins - Poussins	32	6	32	0	-	64	-
	M13	Minimes Garçons	32	6	32	0	-	64	-
	M15	Cadets	32	6	32	0	-	64	-
	M18	Juniors Garçons	32	6	32	0	-	64	-
	ME	Seniors Messieurs	64	8	56 *	8	1700	104	16

* Ce nombre pourra être augmenté jusqu'à concurrence du quota total si le quota des non participants au Critérium Fédéral n'est pas atteint.

ATTENTION : un joueur ne peut jouer que dans sa catégorie à l'exception des deux meilleures filles du tableau D18 et des deux meilleurs garçons du tableau M18 qui ont la possibilité de s'engager soit dans leur catégorie, soit en 18 ans et plus (tableaux DE ou ME) à condition d'avoir un nombre de points suffisant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le comité départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

Lors des tableaux à élimination directe, tout joueur venant de perdre devra se mettre à la disposition du juge arbitre pour arbitrer avant de quitter la salle.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FFTT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Les places 3 et 4 des tableaux principaux seront jouées.

Article 5 Composition des tableaux

Tous les joueurs sont répartis dans des poules de 4. Les 2 premiers de chaque poule entrent ensuite dans un tableau à élimination directe.

Article 6 Composition des poules

Les poules seront établies par la méthode du serpent à partir de l'ordre décroissant des points de classement des joueurs.

Article 7 Remplaçant

Les remplaçants, en l'absence de titulaires, seront incorporés en poules en tenant compte de l'ordre dans lequel ils apparaissent dans les listes fournies par le secrétariat.

Article 8 Absentéisme

Tout absentéisme sera pénalisé financièrement sauf dans les deux cas suivants :

- 1) Excuse parvenue au CDTTE au plus tard à 14 heures, le vendredi qui précède la compétition.
- 2) Excuse avec certificat médical dont la date est postérieure au jeudi qui précède la compétition, parvenue au plus tard au moment du pointage du tableau du joueur.

INSCRIPTIONS

Article 9

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental. Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet.

Un premier document sur lequel figureront les joueurs et joueuses sélectionnables sera adressé aux clubs concernés. Seul ce document pourra être utilisé pour les inscriptions et ne pourra bien sûr qu'être acheminé par courrier ou déposé directement au CDTTE.

Les inscriptions sont à adresser au secrétariat du Comité départemental à l'aide du document officiel du CDTTE, par courrier ou par courriel ; dans ce cas, le document officiel sera mis en pièce jointe.

Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée.

Le document officiel d'inscription sera sur le site du CDTTE au format Excel.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN